

Décision concernant la septième question à l'ordre du jour: Rapport de la dix-huitième Réunion régionale des Amériques et Déclaration de Lima (Lima, 13-16 octobre 2014)

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:

a) d'attirer l'attention des mandants de l'OIT, et en particulier de ceux de la région des Amériques, sur la Déclaration de Lima et à cette fin d'en communiquer le texte:

i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et par leur intermédiaire aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;

ii) aux organisations internationales officielles et non gouvernementales internationales concernées;

b) de tenir compte de la Déclaration de Lima dans l'exécution des programmes existants et l'élaboration des propositions de programme et de budget à venir.

(Document GB.322/INS/7, paragraphe 225.)